



Accident dans un parc de jeux. Qui est responsable ?

Par ELSAV

Bonjour,

Lors de l'anniversaire de notre fils dans un parc de jeux, un de ses ami s'est blessé au pied en faisant une mauvaise chute dans une piscine à balles. Nous étions présents.

Résultat : double fracture du pied avec possibilité opération.

Notre question : Doit-on contacter le parc de jeux afin qu'il fasse marcher leur assurance ? Est-ce à eux de payer les frais occasionnés par la chute ?

Merci pour votre réponse